

COMPTE RENDU**SEANCE DU 17 AVRIL 2018****20h**

Présents : Jean-Pierre RONSEAU, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Jean-Pierre MAZEREEL, Florence PORTELETTE, Brigitte DUPONT, Nicolas VIGOUR, Frédérique PREVOST, Hubert CROZAT, Martine RHONE, Didier DELAVELLE, Pascale LAHAYE, Patricia GIANNETTA, Claire BENARD, Odile DHUY.

Absents :

Pierre-François SOUCHON

Jean-François TROITZKY pouvoir à Jean-Pierre RONSEAU

Jean-Luc LHERITIER pouvoir à Claire BENARD

Michel TROYON pouvoir à Hélène COLZY.

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (séance du 27 mars 2018)

Le compte rendu du 27 Mars 2018 est approuvé par 18 voix pour.

II – DELIBERATIONS

➤ **DEL 042018 24– Autorisation donnée au Maire pour vendre un terrain situé Rue du Moutier pour un projet de construction d'un cabinet paramédical**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que deux propositions d'offres d'achat pour un terrain situé Rue du Moutier aux fins de construire un cabinet paramédical ont été adressées à la commune. Une commission (regroupant Monsieur DEGODET, Mesdames PORTELETTE, PREVOST, LAHAYE, COLZY) a été nommée et a convoqué les dépositaires à exposer leur projet le 9 avril dernier. Un des acquéreurs potentiels, Monsieur Christophe LABRUYERE, s'étant désisté par un dernier courrier du 7 avril 2018, la commission a étudié le dossier de Mesdames Manon LINGAT et Marie LAPLAIGE et a rendu un avis favorable pour ce projet.

Vu la proposition d'achat de la SCI LINGAT LAPLAIGE représentée par Manon LINGAT et Marie LAPLAIGE d'environ 1 000 m² à prendre sur la parcelle référencée ZN 330 d'une contenance de 20a 48ca, située à côté de la Maison de Santé en zone Ue,

Considérant que seules les communes de plus de 2 000 habitants sont soumises à l'obligation de recueillir l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer le prix de vente d'une partie de la parcelle référencée ZN 330 pour une superficie de 1000 m², à 50 € HT le m² en l'état et libre de toute occupation,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Laurent DEGODET, 1^{er} Adjoint au Maire, à signer l'acte et tous les documents se rapportant à ce dossier,

CHARGE le notaire de la commune de rédiger l'acte en conséquence.

➤ **DEL 042018 25– Autorisation donnée au Maire pour lancer la consultation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour un projet de construction d'un pôle périscolaire**

La commune de Gueux dispose actuellement d'un service de restauration scolaire capable d'accueillir 80 enfants avec mise en place d'un service supplémentaire d'accueil au Collège R. SIROT pour 70 enfants de l'école élémentaire. Au regard des effectifs importants et en constante augmentation, la commune envisage la création d'un pôle périscolaire détaché du groupe scolaire, sur des parcelles situées rue du Moutier.

Pour répondre à ces besoins, la commune souhaite avoir recours à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de lancer une consultation pour la désignation d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage selon la procédure adaptée.

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document ayant rapport avec ce projet.

Il est précisé que la désignation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage n'entraîne pas obligatoirement la réalisation des travaux.

➤ **DEL 042018 26– Autorisation donnée au Maire pour lancer la consultation pour la Maîtrise d'Œuvre pour le projet de déplacement des terrains de football**

Suite à l'approbation du schéma directeur de l'étude urbanistique du développement du secteur Est de Gueux, il est indispensable de libérer les terrains de football pour laisser la place au projet d'urbanisation. Le projet consiste au déplacement des terrains de football à côté du complexe omnisport et à la création d'un club house.

Pour répondre à ces besoins, la commune souhaite avoir recours à un maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de lancer une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre selon la procédure adaptée,

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document ayant rapport avec ce projet.

Il est précisé que la désignation de la maîtrise d'œuvre n'entraîne pas obligatoirement la réalisation des travaux.

➤ **DEL 042018 27– Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation / extension de la bibliothèque**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors du précédent conseil portant approbation de la phase APD (Avant-Projet Détaillé) pour les travaux de rénovation des bâtiments situés rue de l’Eglise.

Une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux) a été déposée auprès des services de l’Etat.

Il est possible de demander une subvention au département pour les travaux de rénovation et d’extension de la bibliothèque uniquement.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir **délibéré**, par **17 voix pour** et **1 voix contre**,

DECIDE

- De **solliciter** auprès du Conseil Départemental une subvention à son taux maximum de 17% pour un montant de travaux subventionnable de 488 100 € HT.

➤ **DEL 042018 28– Autorisation donnée au Maire pour signer l’avenant du marché de maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation des bâtiments Rue de l’Eglise**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 052017-035 datant du 5 mai 2017 par laquelle la Commune a attribué le marché de maîtrise d’œuvre, au cabinet d’architecture POITOUT pour la réhabilitation et la rénovation des bâtiments situés au 2 bis et 6 rue de l’Eglise.

Les travaux de la phase APD ayant été modifiés suite à l’extension de la bibliothèque, à l’aménagement d’un jardin de lecture, et à la création de places de stationnement, le montant de la MOE s’élève à 104 500 € HT.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal

Décide par 17 voix pour et 1 voix contre

D’APPROUVER l’avenant N° 1 pour un montant de 19 000 € HT du marché de maîtrise d’œuvre pour la rénovation des bâtiments situés rue de l’Eglise.

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document ayant rapport à cette affaire.

➤ **DEL 042018 29– Création d’un poste d’Adjoint Administratif chargé d’accueil à temps complet**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Sur le rapport de l’Autorité territoriale,

Séance du 17 avril 2018

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de créer :

- Un emploi permanent de chargée d'accueil à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2018.
- L'emploi de chargée d'accueil relève du grade d'Adjoint Administratif.
- A compter du 1^{er} juillet 2018, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS AUTORISES	EFFECTIFS POURVUS	ECA RT	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		4	3	-1	3
REDACTEUR	B	1	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF principal de 2 ^{ème} CLASSE	C	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	1	0	-1	0
FILIERE TECHNIQUE		13	11	-2	8.4
TECHNICIEN	B	1	0	-1	0
AGENT DE MAITRISE	C	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	9	8	-1	5.7
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1	1	0	0.7
TOTAL GENERAL		17	14	-3	11.4

- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget chapitre 012

➤ **DEL 042018 30– Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de dissimulation des réseaux Orange rues de la Hovette et du Circuit**

Monsieur le Maire explique que la commune a souhaité procéder à la mise en souterrain du réseau Orange dans les rues de la Hovette et du Circuit. Par conséquent, il est nécessaire de signer une convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques.

Cette convention cadre concerne la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour les travaux d'effacement du réseau de ces rues.

Après avoir entendu Monsieur le Maire

le conseil municipal décide à l'unanimité,

D'ADOPTER la convention ORANGE fixant les modalités juridiques et financières pour la mise en souterrain du réseau de communications électroniques rue de la Hovette et rue du Circuit

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

➤ **DEL 042018 31– Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de mise à disposition du local Pompiers au Grand Reims**

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté Urbaine du Grand Reims souhaite disposer de locaux pour les services de secours au sein de la propriété communale à usage de mairie.

En conséquence, il convient de procéder à la signature d'une convention permettant de définir les droits et obligations de chaque collectivité.

La commune met donc à disposition du Grand Reims au sein de la parcelle cadastrée AC 629 située 06 rue de l'Eglise, un local pour les services de secours d'une superficie de 180 m² dans un ensemble d'immeubles d'une superficie totale de 466 m².

Après avoir pris connaissance du projet de convention joint à la délibération,

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité,

D'ADOPTER la convention de mise à disposition d'un local destiné à accueillir le matériel de secours et d'incendie au profit de la Communauté Urbaine du Grand Reims

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

III. COMMISSIONS

• Commission Bâtiments

Le conseil municipal est informé qu'une consultation pour l'étude de sols est lancée pour la réhabilitation des bâtiments rue de l'Eglise. Les entreprises ont jusqu'au 18 avril 2018 pour répondre.

L'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation va être lancé à compter du 23 avril 2018.

• Commission Urbanisme

La réunion des Personnes Publiques Associées aura lieu le 26 avril 2018 à 14h.

IV. QUESTIONS DIVERSES

• Grand Reims : Conseil communautaire du 26 mars 2018

Approbations de PLU et attributions de subventions.

• Grand Reims : Conférence de territoire du 16 avril 2018

Un point sur la compétence voirie a été fait avec la présentation d'une fiche méthode pour les routes départementales. Le projet de signalétique commun aux zones d'activités a été abordé.

Le fond de soutien à l'investissement : dispositif de soutien financier en faveur des projets d'investissements communaux sous la forme d'une autorisation de programme de 3 M d'€ sur 3 ans a été présenté à l'assemblée.

Un point a été de nouveau abordé concernant la place du Maire et du Conseil Municipal dans la communauté urbaine.

- **Travaux Complexe Omnisport**

Le bardage sera fini début mai 2018, les travaux de plomberie fin mai et les travaux d'électricité mi-juin.

- **Travaux de voirie**

Les travaux de réaménagement de la rue de la Hovette et du Circuit seront terminés fin juin 2018.

Les plantations sont en cours pour la rue du Lac et autour du Rond-point.

Tranche 2 : Pour la rue d'Igny et Devant Luc

Les travaux sur le réseau d'eau potable ont démarré et dureront jusqu'au 4 juin 2018.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications auront lieu du 4 juin au 27 juillet.

Les travaux de chaussée et trottoirs et d'éclairage public démarreront début septembre pour se finir fin janvier 2019.

Pendant la durée des travaux, la ruelle d'Ormes sera en double sens pour permettre l'accès au cimetière.

Impasse du Stade

Des travaux sur le réseau eaux usées auront lieu durant les vacances de Printemps pour raccorder le complexe omnisport et la maison de santé.

Tranche 1 : Allée du Chauffour et rue du Lac

La reprise de ces voiries aura lieu courant mai.

Travaux de sécurisation de la RD 27 (rue des Sablons)

L'appel d'offres sera lancé le 18 avril 2018. Les entreprises devront répondre pour le 14 mai 12h. Les travaux démarreront le 4 juin pour se finir à la mi-juillet 2018.

- **Kermesse des écoles**

Elle aura lieu le Dimanche 24 juin 2018.

- **Conseil d'administration du Collège**

Monsieur Nicolas VIGOUR informe l'assemblée du conseil : présentation du budget.

- **Avis de fermeture de la perception d'Hermonville**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de fermeture pour le 31 décembre 2018 de la perception d'Hermonville au profit d'une délocalisation sur Fismes. Les Maires de la Conférence de Territoire, unanimes pour contester cette nouvelle suppression d'un service de proximité, rédigeront un courrier de protestation. Les secrétaires des communes concernées, réunies dans un collectif, ont décidé de mener une action contre cette décision.

- **Réfection du muret autour du Petit Lac**

Pour consolider les berges du petit lac, le devis de remise en état de l'entreprise SOLOTRA a été accepté pour un montant de 12 325.00 € HT. Les travaux seront réalisés avant la brocante.

- **Informations diverses**

Monsieur MAZEREEL consulte actuellement les associations afin de déterminer le planning d'occupation du complexe sportif dès la rentrée de septembre 2018.

Madame Aïna KURIC, député de la 2^{ème} circonscription de la Marne, tiendra une permanence à la mairie le 21 avril de 10h à 12h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Séance du 17 avril 2018

N° délibération	Thème	Objet de la délibération
24/2018	PATRIMOINE	Vente d'un terrain rue du Moutier
25/2018	MARCHES PUBLICS	AMO pour pole périscolaire
26/2018	MARCHES PUBLICS	MOE pour transfert terrains de football
27/2018	FINANCES	Demande de subvention au Département
28/2018	MARCHES PUBLICS	Avenant MOE réhabilitation bâtiments
29/2018	PERSONNEL COMMUNAL	Création d'un poste Chargé d'accueil
30/2018	TRAVAUX	Convention enfouissement ligne ORANGE
31/2018	PATRIMOINE	Convention mise à disposition local POMPIERS